

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 1 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION

PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION

La présente réglementation rappelle l'obligation de PepsiCo d'agir de manière éthique et responsable dans toutes ses transactions commerciales et fournit un cadre clair qui :

- Interdit à la fois la corruption dans le secteur public et la corruption commerciale
- Traite des processus de diligence raisonnable anti-corruption requis à l'égard des tiers
- Explique les règles à respecter en matière de cadeaux, de repas, de voyages et d'invitations liées aux Représentants du gouvernement
- Définit les exigences relatives aux dons, parrainages et activités de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) impliquant des contacts avec le gouvernement
- Souligne l'importance de maintenir des livres et registres exacts pour toutes les transactions de PepsiCo

Les [FAQ sur la réglementation internationale sur le respect des lois anti-corruption](#) de PepsiCo contiennent des conseils plus détaillés sur chacun de ces sujets fondamentaux. Les FAQ sont disponibles [ici](#) et sur la page d'accueil Conformité et éthique de [myPepsiCo.com](#) (page d'accueil C&E).

CHAMP D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

La présente réglementation s'applique à tous les Collaborateurs de PepsiCo. Aux fins de la réglementation, les Collaborateurs de PepsiCo sont notamment :

- Tous les collaborateurs de PepsiCo dans le monde entier (y compris les employés de nos filiales détenues en majorité)
- Les membres du conseil d'administration de PepsiCo lorsqu'ils agissent en tant que directeurs

Qu'entend-on par « Représentant du gouvernement » ?

- Tous les employés du gouvernement, y compris les employés des agences réglementaires, services, ministères et autres organismes publics tels que les universités, les fonctionnaires, tels que les agents et commis des douanes, et les inspecteurs
- Tout candidat à un mandat politique (même s'il n'a jamais tenu de siège politique)
- Tout parti politique ou représentant d'un parti politique
- Les représentants élus à tous les niveaux du gouvernement, y compris les maires, les délégués et les membres des conseils municipaux
- Les représentants d'organisations publiques internationales, comme l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale
- Les membres des forces de l'ordre et les militaires
- Les employés d'entreprises publiques telles que les chemins de fer, les compagnies aériennes, les hôpitaux et laboratoires, les stations-service ou les prisons appartenant à l'État
- Les membres de familles royales
- Les employés des organisations caritatives publiques internationales
- Les conjoints ou membres de la famille immédiate des personnes ci-dessus

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 2 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

- Les employés, dirigeants et administrateurs de toute coentreprise ou filiale dans laquelle PepsiCo détient une participation majoritaire ou en contrôle la gestion (par exemple, les filiales consolidées). Lorsque PepsiCo participe à une coentreprise en tant qu'actionnaire non-contrôlant pour la vente et la distribution d'aliments ou de boissons de marque PepsiCo (par ex., les embouteilleurs), la coentreprise sera informée de la réglementation de PepsiCo et encouragée à appliquer une norme similaire à ses opérations

Les dispositions de la présente réglementation s'appliquent également, *le cas échéant*, à tous les tiers liés par le Code de conduite des fournisseurs de PepsiCo. Les Collaborateurs de PepsiCo qui font appel à des sous-traitants non de première ligne pour fournir des services sont responsables de communiquer les exigences des réglementations, dans toute la mesure permise par la loi locale.

1.0 POTS-DE-VIN ET PAIEMENTS DE FACILITATION

Nul Collaborateur de PepsiCo ne peut donner ou offrir un Pot-de-vin ou un Paiement de facilitation. PepsiCo interdit les Paiements de facilitation, qui constituent une violation de la présente réglementation, même lorsque la loi les autorise. Par conséquent, toute référence à un Pot-de-vin dans la présente réglementation comprend également les Paiements de facilitation.

Les Collaborateurs de PepsiCo ne doivent jamais verser de Pot-de-vin, sauf si le refus de payer un Pot-de-vin constituerait une menace immédiate pour leur santé ou leur sécurité. Tout Pot-de-vin versé pour éviter une situation dangereuse, et toute demande de Pot-de-vin (que ce paiement ait été effectivement effectué ou non), doit être signalé immédiatement au responsable local de la conformité et de l'éthique ou au service juridique local. Comme précisé dans la [Section 5.0](#) ci-dessous, les paiements doivent être enregistrés avec exactitude.

Qu'est-ce qu'un Pot-de-vin ?

Un **Pot-de-vin** est tout paiement ou offre de paiement, **toute chose de valeur**, remis à un Représentant du gouvernement, ou toute personne ou entité du secteur privé ou commercial dans le but d'inciter le bénéficiaire à faire un usage abusif de son poste ou à fournir un avantage commercial déloyal

Que signifie « toute chose de valeur » ?

Toute chose de valeur peut faire référence à des espèces ou équivalents d'espèces, comme des cartes cadeaux, qui peuvent être échangées contre des produits ou des espèces, des bons, cadeaux, marques d'hospitalité, repas, biens, services ou marchandises, billets pour assister à des événements, bons d'achats, divertissements, offres de voyage, maisons de vacances, billets d'avion ou hébergement, faveurs telles que des offres d'études, d'emploi ou de stage pour des amis ou des proches, options d'achat d'actions, dons à des associations caritatives désignées, rabais, services personnels, prêts, co-signature de prêt ou promesse d'un emploi futur

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 3 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

2.0 RISQUES DE CORRUPTION LIÉS AUX TIERS

PepsiCo peut être tenue responsable des actions des Tiers qui offrent ou versent un Pot-de-vin à un Représentant du gouvernement au nom de PepsiCo. Les Pots-de-vin versés par le biais de Tiers de PepsiCo sont interdits. Ignorer les mises en garde selon lesquelles les actions d'un Tiers peuvent conduire à l'offre ou au versement d'un Pot-de-vin constitue également une violation de la présente réglementation.

Diligence raisonnable à l'égard des Tiers

PepsiCo s'est dotée d'un programme de diligence raisonnable basé sur la lutte contre la corruption, appelé Diligence raisonnable à l'égard des tiers (Third Party Due Diligence, TPDD). Les détails de la TPDD, y compris une explication du processus TPDD en cinq étapes, sont disponibles dans la [Présentation du processus TPDD de PepsiCo](#), disponible [ici](#) et sur la page d'accueil C&E. Vous pouvez également contacter le service international de la conformité et de l'éthique pour plus d'informations.

Remarque : nul Collaborateur de PepsiCo ne peut engager de Tiers tant que tous les processus de diligence raisonnable anti-corruption requis ne sont pas terminés. Les Collaborateurs de PepsiCo doivent fournir, au moment de l'intégration du fournisseur, des pièces justificatives démontrant que la TPDD en question a été menée à bien.

Qu'est-ce qu'un Paiement de facilitation ?

Un **Paiement de facilitation** est un paiement versé à un Représentant du gouvernement pour accélérer les actions ou services non discrétionnaires, tels que fournir une protection policière ou un service de courrier, traiter des demandes de visa, de permis ou de licence, dédouaner des marchandises, ou fournir des services publics tels que le téléphone, l'eau et l'électricité ; **PepsiCo ne les autorise pas**

Qu'est-ce qu'un Tiers ?

En vertu de la présente réglementation, un Tiers est toute personne engagée par PepsiCo, comme un fournisseur, agent, consultant, fournisseur ou prestataire de services. Les distributeurs qui achètent des produits de PepsiCo à des prix négociés, en prennent possession et les revendent aux utilisateurs finaux conformément aux conditions négociées par PepsiCo sont également considérés comme des Tiers

3.0 CADEAUX, REPAS, VOYAGES ET INVITATIONS DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT*

** Pour connaître les exigences détaillées concernant les cadeaux professionnels échangés avec les clients, fournisseurs et autres Tiers, veuillez consulter la [Politique mondiale sur les cadeaux professionnels](#).*

Les cadeaux, repas, voyages et invitations peuvent influencer indûment les Représentants du gouvernement. Par conséquent, il est généralement déconseillé aux Collaborateurs de PepsiCo de fournir des cadeaux ou des marques d'hospitalité à un Représentant du gouvernement. Cependant, dans des cas limités, un cadeau ou une marque d'hospitalité raisonnable impliquant un Représentant du gouvernement peut être autorisé dans les conditions suivantes :

- (1) la dépense répond à une série d'exigences minimales énoncées ci-dessous ; et

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 4 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

(2) le Collaborateur de PepsiCo reçoit **l'approbation préalable écrite du responsable local de la conformité et de l'éthique ou du service juridique local**

Exigences minimales des dépenses impliquant des Représentants du gouvernement¹

Avant d'offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité à, ou pour, un Représentant du gouvernement, assurez-vous qu'il est au minimum :

- offert de bonne foi, sans attendre de service, d'avantage ou d'avantage commercial indu en retour
- raisonnable* et en accord avec les normes de courtoisie professionnelle généralement acceptées
- offert ouvertement et en toute transparence
- offert peu fréquemment sans donner l'apparence d'une inconvenance
- autorisé en vertu des lois et réglementations locales

* Pour déterminer le montant raisonnable d'une marque d'hospitalité, tenez compte des plafonds internationaux définis dans la section III et l'annexe H4 de la **Politique mondiale relative aux déplacements et aux frais de représentation de SpendWise**.

<u>Tout cadeau offert aux Représentants du gouvernement doit également répondre aux critères supplémentaires suivants :</u>	<u>Toute marque d'hospitalité faite aux Représentants du gouvernement doit également répondre aux critères supplémentaires suivants :</u>
• il doit être de valeur nominale (généralement inférieure à 100 USD)	• elle doit avoir un objectif professionnel honnête/légitime
• il doit être donné au nom de PepsiCo et non au nom d'une personne	• elle doit être directement liée ou associée à la conduite active des activités de PepsiCo

Approbation préalable écrite

Toute demande d'approbation préalable de cadeaux, repas, voyages et invitations concernant un Représentant du gouvernement doit être soumise en remplissant un court formulaire en ligne (Formulaire d'approbation préalable) disponible [ici](#) ou sur la page d'accueil C&E.

¹ Des approbations distinctes concernant le financement des campagnes, l'éthique du gouvernement, et les lois concernant le lobbying et la divulgation peuvent être également requises si les lois et réglementations spécifiques au pays imposent des restrictions et des exemptions différentes de celles décrites dans la présente réglementation.

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 5 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

Dérogation à l'exigence d'approbation préalable

Sous réserve des lois et réglementations locales applicables, l'approbation préalable n'est pas requise pour les dépenses associées à des Représentants du gouvernement **uniquement** dans les cas limités suivants :

- donner (ou, dans le cas d'une Entité gouvernementale, faire un don, voir la Section 4.0 ci-dessous) des articles promotionnels ou publicitaires portant le logo de PepsiCo (tels que des balles de golf, des T-shirts ou des articles similaires portant le logo de PepsiCo), d'une valeur de 100,00 USD maximum par Représentant du gouvernement (ne dépassant pas 200,00 USD par Représentant du gouvernement par an et, dans le cas d'une Entité gouvernementale, ne dépassant pas 1 000,00 USD par an) ;
- les petites marques d'hospitalité destinées aux Représentants du gouvernement, telles qu'un sandwich, une boisson, un en-cas, etc., qu'elles aient lieu ou non dans les locaux de PepsiCo, d'un montant total de 10 USD, pour autant que la marque d'hospitalité soit liée à la conduite active des activités de PepsiCo.

Ces dérogations n'autorisent PAS les marques d'hospitalité régulières vers un Représentant du gouvernement, même de 10 USD maximum à chaque fois, de la part de quiconque chez PepsiCo.

Justificatifs de remboursement

Les Collaborateurs de PepsiCo qui demandent le remboursement de Toute chose de valeur remise à un Représentant du gouvernement doivent indiquer clairement sur leurs notes de frais le nom, le titre et l'affiliation gouvernementale du Représentant du gouvernement et l'objet de la dépense, et doivent présenter un justificatif de la dépense, quel qu'en soit le montant. En outre, l'autorisation écrite préalable autorisant la dépense doit être envoyée. Les Collaborateurs de PepsiCo doivent sélectionner la catégorie de dépense « Représentant du gouvernement » appropriée si elle est disponible dans le système local de déclaration des dépenses (par ex., Concur).

Nul responsable de PepsiCo ne peut approuver la demande de remboursement de l'un de ses subordonnés directs pour des dépenses encourues au nom d'un Représentant du gouvernement sans justificatif d'approbation préalable écrite. Les responsables de PepsiCo seront invités à vérifier la validité de l'approbation préalable avant d'autoriser le remboursement.

Qu'est-ce qu'une Entité gouvernementale ?

- Tout gouvernement, agence réglementaire, service ou ministère, comme les inspecteurs de sécurité, de santé, les services fiscaux, les agences de licences et douanières, les services de police ou d'incendie, et l'armée ;
- Tout organisme public ou entité détenue par l'État (State-Owned Entities, SOE), tels que les universités, laboratoires, chaînes de télévision ou hôpitaux publics ;
- Toute entreprise commerciale *contrôlée* par l'État, même si elle n'est pas détenue majoritairement, telle qu'une participation minoritaire dans des compagnies aériennes publiques ou des entreprises de services publics gérées par le gouvernement ;
- Les organisations internationales publiques, telles que l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, les organisations internationales du travail ou les organisations caritatives internationales
- Partis politiques

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 6 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

4.0 DONS, PARRAINAGES OU ACTIVITÉS D'ENTREPRISE ET DE RSE À/POUR DES ENTITÉS GOUVERNEMENTALES OU LIÉES À DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Les dons caritatifs ou les parrainages effectués directement ou indirectement au bénéfice d'un Représentant du gouvernement sont interdits en tout temps. Toutefois, les dons ou parrainages à/pour des entités gouvernementales ou *associées* à un représentant du gouvernement peuvent être faits dans des cas limités. Aux fins de la présente réglementation, le bénéficiaire d'un don ou d'un parrainage est considéré comme « associé » à un Représentant du gouvernement si l'entité destinataire est connue pour être détenue, gérée ou directement contrôlée par un Représentant du gouvernement, y compris si un Représentant du gouvernement siège au Conseil.

Les dons doivent être versés uniquement à des fins purement caritatives, sans intention d'influencer une décision commerciale spécifique. Les parrainages doivent être faits pour encourager des intérêts commerciaux légitimes.

Étant donné que les événements d'entreprise peuvent inclure des participants qui sont des Représentants du gouvernement, et que les activités de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) impliquent souvent des interactions avec les municipalités locales, tout événement d'entreprise ou toute initiative de RSE lié à une entité gouvernementale ou concernant un représentant du gouvernement est également couverte par la présente réglementation. La présente réglementation ne concerne toutefois pas les dons caritatifs, parrainages, événements d'entreprise ou activités de RSE effectués par PepsiCo en faveur d'entités non gouvernementales ou qui ne représentent pas un gouvernement. Dans ces cas, consultez la **Règlementation mondiale relative aux dons** ou les **Règlementations de SpendWise** pour connaître les exigences détaillées concernant ces activités.

Qu'est-ce qu'un don ?

- Les dons comprennent tout ce qui a de la valeur, y compris des dons en espèces, produits ou ressources d'entreprise (y compris le temps du personnel) qui est donné au nom de PepsiCo pour créer de la bonne volonté ou promouvoir un objectif caritatif, y compris le soutien financier, les produits, le temps du personnel et l'équipement ou d'autres biens matériels

Qu'est-ce qu'un parrainage ?

- Un arrangement dans lequel PepsiCo paie pour être associé à ou pour soutenir une organisation, un projet, un événement ou un programme particulier

Qu'est-ce qu'un événement d'entreprise ?

- Une réunion, conférence, formation ou un autre rassemblement professionnel **organisé ou organisé par PepsiCo** dans ou en dehors de ses installations, y compris ses employés et/ou parties prenantes externes

Qu'est-ce qu'une activité RSE ?

- Un investissement communautaire dans lequel PepsiCo s'engage dans des efforts pour améliorer la société et l'environnement tout en promouvant une image de marque positive pour PepsiCo

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 7 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

Exigence d'approbation préalable

Si un don, un parrainage, un événement d'entreprise ou une activité de RSE est fourni à une entité gouvernementale ou se rapporte à un représentant du gouvernement et qu'il *n'est pas déjà soumis à un examen juridique*, **l'approbation préalable écrite du responsable local de la conformité et de l'éthique ou du service juridique local** doit être obtenue.² Toute demande d'approbation préalable doit être soumise par écrit en remplissant le Formulaire d'approbation préalable en ligne tel que décrit à la Section 3.0 ci-dessus.

Veuillez contacter le responsable local de la conformité et de l'éthique ou le service juridique local pour connaître les exigences supplémentaires applicables aux dons caritatifs, parrainages, événements d'entreprise et activités de RSE fournis aux entités gouvernementales ou en lien avec des Représentants du gouvernement.

5.0 EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES

PepsiCo est tenue de rédiger et de maintenir des livres et registres exacts qui reflètent de manière juste et précise les transactions impliquant l'entreprise PepsiCo et fournissent suffisamment d'informations pour présenter chaque transaction de manière détaillée. Les transactions ne doivent jamais être effectuées sans l'approbation nécessaire du responsable et doivent être enregistrées de manière transparente, permettant ainsi de préparer des états financiers précis. Les Collaborateurs de PepsiCo doivent s'assurer de respecter les livres et les exigences en matière de comptabilité et d'enregistrement applicables à leurs rôles et responsabilités.

6.0 SIGNALEMENT DES VIOLATIONS PRÉSUMÉES

Les Collaborateurs de PepsiCo sont tenus de signaler toute violation présumée de la présente réglementation ou de toute loi anti-corruption en vigueur au responsable local de la conformité et de l'éthique ou au service juridique local. Les violations présumées peuvent également être signalées par le biais de la ligne d'assistance Speak Up de PepsiCo. Les signalements effectués sur la ligne d'assistance téléphonique peuvent être anonymes. La Politique mondiale de PepsiCo en matière de non-représailles interdit les représailles contre toute personne qui signale de bonne foi ce qu'elle pense être une violation du Code de conduite mondial, des politiques de PepsiCo ou de la loi.

² Si vous ne savez pas si la dépense nécessite une approbation préalable, demandez conseil au responsable C&E local ou au service juridique local ou soumettez-la directement pour approbation préalable.

	PepsiCo, Inc.	Date d'entrée en vigueur : 01/11/2012 Révisée le 1 ^{er} septembre 2025
	Titre : RÈGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LE RESPECT DES LOIS ANTI-CORRUPTION	Page 8 sur 8
Département/Auteur : Service international de la conformité et de l'éthique		

7.0 MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS DE VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION

Tout Collaborateur de PepsiCo qui enfreindrait la présente réglementation sera soumis à des mesures disciplinaires, telles que déterminées par l'entreprise, pouvant aller jusqu'au licenciement.

8.0 EXEMPTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Toute exemption accordée à titre exceptionnel doit être approuvée par écrit par le responsable local de la conformité et de l'éthique ou par le service juridique local, et certaines exemptions doivent également être approuvées par écrit par le responsable mondial de la conformité et de l'éthique et par le directeur juridique mondial.